



D 2023-082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le 7 novembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 03 novembre 2023.

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Serge TICHKIEWITCH.

Absent : Mathieu SCIASCIA

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet: Remboursement d'un achat.

Le Conseil Municipal ;

Considérant la différence de prix proposé pour l'achat d'un nettoyeur vapeur et d'une cafetière entre un achat par bon de commande municipal et un achat en ligne,
Considérant la volonté de gérer les finances de la commune au mieux,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

D'autoriser le remboursement de 2 factures à un agent municipal pour les achats fait par lui, à savoir :

- un nettoyeur vapeur d'un montant de 707.24 €
- une cafetière d'un montant de 56.99 €

Autorise de ce fait le Maire à procéder à ce remboursement par mandat administratif.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH